

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin 2025,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corine DUCROCQ.

Date de convocation : 19 juin 2025

Secrétaire de séance : Christophe ALLARD

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votant : 11

Pouvoir : 2

Présents :

Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Christophe ALLARD, Dominique JOUSSE, Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND, Jean-Marie RUIZ

Absents excusés : Philippe GALLET donne pouvoir à Christian BERTRAND, Francis VALENTIN donne pouvoir à Dominique JOUSSE

Absents : Kees GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de deux points supplémentaires à savoir :

- 1) [Instauration d'un forfait chauffage au Foyer Rural lors des locations – Délibérations](#)
- 2) [Instauration d'un forfait Climatisation au Foyer Rural lors des locations](#)

Mme le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du 20 mai 2025.

[Délibération n° 81 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2025](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le compte rendu du 20 mai 2025.

[Délibération n°82 : Discussion autour de la poursuite éventuelle de la gratuité du loyer de l'Ostal jusqu'à la date d'anniversaire d'entrée dans les locaux \(date et signature du bail\)](#)

Mme le Maire rappelle qu'afin de faciliter le début de leur exercice, le Conseil municipal avait voté une délibération en octobre 2024 pour proposer aux gérants de l'Ostal, dans un premier temps, la gratuité du loyer pendant 6 mois avec une possible reconduction au terme de cette durée.

Elle propose la poursuite de la gratuité du loyer de l'Ostal jusqu'à la date anniversaire d'entrée dans les locaux (date et signature du bail).

Une discussion a lieu entre les membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (2 contre) :

- **Décide** de poursuivre la gratuité du loyer aux gérants de l'Ostal pour 6 mois de plus, jusqu'à la date d'anniversaire de la signature du bail.

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°83 : Discussion autour des modalités d'utilisation et des locations de la Plaine des Sports et de ses équipements

Après s'être concerté, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir une location gratuite, une fois par an, à chaque association de la commune ; pour les associations extérieures, une réflexion sera menée pour chaque demande en fonction des activités proposées par celles-ci et l'intérêt pour la population coulauroise.

Dans tous les cas, une caution de 1500 € sera demandée.

Délibération n°84 : Discussion autour de la fixation éventuelle d'un tarif (forfait à la journée) concernant les dépenses d'électricité et d'eau pour les futures demandes de location de la Plaine des Sports.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Délibération n°85 : Discussion autour de la carte ZAENR – Délibération.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie qui prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAENR).

Considérant la concertation réalisée du 9 décembre 2024 au 15 janvier 2025 menée à l'échelle de la communauté de communes,

Considérant les résultats de la concertation fournis en pièce jointe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Confirme les choix établis dans la délibération n° 2024/01-08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (2 contres) :

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

- **Autorise** Mme Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°86 : Information sur les travaux de création d'un chemin à la Plaine des Sports.

Mme le Maire informe de la nécessité de créer un chemin d'accès au club canin ; ce dossier a été vu en concertation avec Jean Marie RUIZ. Plusieurs devis ont été établis.

Or, après une erreur de compréhension avec l'entreprise Colas, le chemin a été réalisé par cette dernière sans la gestion des eaux pluviales.

Mme le Maire doit être contactée par le conducteur de travaux de l'entreprise. Elle informera les élus de la suite donnée à ce chantier.

Pas de vote et délibération sans objet.

Délibération n°87 : Information sur les travaux de sécurisation de l'accès au club canin, présentation du devis de fermeture.

Mme le Maire présente le devis de la société Tallet qui comporte la mise en place d'une barrière de fermeture et de plots. Ce dossier a été également vu avec Jean Marie RUIZ et la mise en place de ces équipements a été décidé afin d'empêcher l'accès, en voiture, à tous les visiteurs, à la zone située après les bâtiments et menant au club canin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et valide le devis de l'entreprise Tallet au prix de 4 953.48 € TTC

• **Autorise** Mme Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°88 : Information sur les travaux électriques nécessaires à la guinguette : présentation du devis.

Mme le Maire présente les devis de la société DAHLEM pour les travaux électriques à réaliser à la Plaine des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et valide les devis de l'entreprise DAHLEM au prix de 4 837.31 TTC et de 1 593.96 e TTC

• **Autorise** Mme Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°89 : présentation du devis pour le feu d'artifice du 15 août 2025.

Mme le Maire présente le devis de la société AUTERIE DEVAUX pour de 8 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et valide le devis de l'entreprise AUTERIE DEVAUX au prix de 8 000 €

• **Autorise** Mme Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°90 : Instauration d'un forfait chauffage au Foyer rural lors des locations

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'instaurer un forfait chauffage lors des locations du Foyer rural.

Après discussion, Il est proposé d'instaurer un forfait chauffage de 40 € par jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

• **Accepte**, d'instaurer un forfait chauffage de 40 € par jour lors de la location du Foyer rural.

• **Autorise** le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°91 : Instauration d'un forfait climatisation au Foyer rural lors des locations

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'instaurer un forfait climatisation lors des locations du Foyer rural.

Après discussion, Il est proposé d'instaurer un forfait climatisation de 40 € par jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Accepte**, d'instaurer un forfait climatisation de 40 € par jour lors de la location du Foyer rural.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n° 92 : Paiement des heures supplémentaires à un agent pour surcroît de travail

Mme le Maire informe le Conseil municipal que Mme LESCH Séverine a dû effectuer 13 heures supplémentaires du 01 mai au 31 mai 2025 suite à un accroissement de travail dans cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Valide** le paiement des 13 heures supplémentaires de Mme LESCH Séverine.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Délibération n°93 : Paiement des heures supplémentaires à un agent pour surcroît de travail

Mme le Maire informe le Conseil municipal que Mme PARVAUD Isabelle a dû effectuer 16 heures supplémentaires du 01 mai au 31 mai 2025 suite à un accroissement de travail dans cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Valide** le paiement des 16 heures supplémentaires de Mme PARVAUD Isabelle.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Questions diverses :

Le conseil municipal demande une modification de la convention établie pour l'exploitation de la Guinguette, à savoir : il convient de rajouter que seule la responsabilité de l'exploitant sera engagée concernant le matériel personnel qu'il a apporté et installé dans le bâtiment de stockage appartenant à la commune.

Fin de séance : 21h30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 26 juin 2025

Délibération n° 81 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2025

Délibération n°82 : Discussion autour de la poursuite éventuelle de la gratuité du loyer de l'Ostal jusqu'à la date d'anniversaire d'entrée dans les locaux (date et signature du bail)

Délibération n°83 : Discussion autour des modalités d'utilisation et des locations de la Plaine des Sports et de ses équipements

Délibération n°84 : Discussion autour de la fixation éventuelle d'un tarif (forfait à la journée) concernant les dépenses d'électricité et d'eau pour les futures demandes de location de la Plaine des Sports.

Délibération n°85 : Discussion autour de la carte ZAENR – Délibération.

Délibération n°86 : Information sur les travaux de création d'un chemin à la Plaine des Sports.

Délibération n°87 : Information sur les travaux de sécurisation de l'accès au club canin, présentation du devis de fermeture.

Délibération n°88 : Information sur les travaux électriques nécessaires à la guinguette : présentation du devis.

Délibération n°89 : présentation du devis pour le feu d'artifice du 15 août 2025.

Délibération n°90 : Instauration d'un forfait chauffage au Foyer rural lors des locations

Délibération n°91 : Instauration d'un forfait climatisation au Foyer rural lors des locations

Délibération n° 92 : Paiement des heures supplémentaires à un agent pour surcroît de travail

Délibération n°93 : Paiement des heures supplémentaires à un agent pour surcroît de travail